



AMBITIONS AGRICULTURE 2030

Rapporteur : Hervé COUPEAU

Délibération
Séance plénière du 18 décembre 2023

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 5 et 6 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 11 décembre 2023,

Monsieur Hervé COUPEAU, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

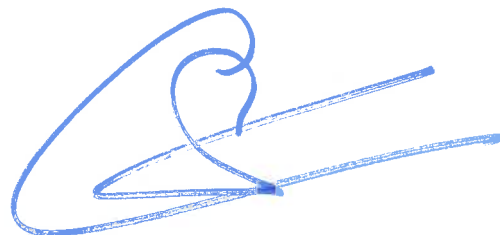
Avis adopté à la majorité.

Vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abstentions : 2

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

En novembre 2022, le Conseil régional Centre-Val de Loire a mis à jour son SRDEII¹ à horizon 2030 avec une adoption en Séance plénière de ce document fixant quatre priorités en termes de développement économique sur son territoire, y intégrant justement les politiques agricoles :

- Répondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation ;
- Accélérer la transition écologique et énergétique, levier majeur du développement économique ;
- Relocaliser, diversifier, innover, numériser : enjeux majeurs de la performance économique de demain ;
- Booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux être social et d'aménagement du territoire.

Le présent rapport « *Ambition Agriculture 2030* » prolonge et précise les actions transversales adoptées dans le SRDEII pour les filières agricoles et leurs intérêts connexes (environnement, biodiversité, emploi, tourisme, transformation et valorisation). Cette proposition de vision à 360° de l'agriculture constitue une voie de pérennisation et de développement durable de ce secteur aux triples-sens environnemental, économique et social.

Dans ce but, trois grandes ambitions stratégiques sont détaillées par 23 actions. Le CESER souhaite apporter quelques remarques et compléments sur certaines de ces initiatives proposées par l'Exécutif régional.

AMBITION 1 : ACCELERER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE, ELEMENT D'IDENTITE ET DE PERFORMANCE D'UNE AGRICULTURE DURABLE RELEVANT LES DEFIS AU CLIMAT ET A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

De par les changements climatiques à l'œuvre au niveau mondial, l'agriculture régionale a subi ces dernières années des situations climatiques inquiétantes ayant grevé fortement la productivité et l'équilibre économique de ses exploitations. Pour sa durabilité à la fois environnementale, économique et sociale, une adaptation à ces évolutions du climat doit être menée par les acteurs agricoles. Les enjeux de transitions prioritaires du secteur sont de trois ordres :

- Répondre aux enjeux de l'eau ;
- Diminuer les émissions de gaz à effets de serre ;
- Soutenir et favoriser la biodiversité pour laquelle le monde agricole est un acteur majeur en entretenant les trames bleues, vertes.

Le paiement pour Services environnementaux (PSE) mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau permet de rémunérer les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole.

Cette Ambition 1 est alimentée par sept actions spécifiques :

- Action 1 : Les *CAP Filières* sont les outils majeurs de la politique régionale fixant les modalités de transitions des secteurs agricoles visés. Le CESER encourage la poursuite de ces dispositifs ayant prouvé leur efficacité même si certains d'entre eux souffrent d'une moindre mobilisation des acteurs. L'élargissement du cadre d'intervention de ces CAP aux enjeux de climat et de biodiversité est bienvenu et nécessaire.
- Action 2 : Le Centre-Val de Loire est la deuxième région métropolitaine dont la part de la surface agricole utile (SAU) en bio est la plus faible avec 4,9 % pour une moyenne nationale à 10,7 %². L'Ambition 1 se fixe pour objectif 15 % de la SAU en bio en 10 ans. A la vue des difficultés des ventes de produits bio et sans exclure la poursuite des aides à la conversion à l'agriculture bio, la priorité des accompagnements devrait être en premier lieu axée sur une production locale et de qualité.

¹ Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

² Source : Agence bio (2020)

- Action 3 : La mise en place d'un nouveau CAP *Transition Agri* apparaît comme une initiative intéressante pour soutenir les efforts des exploitants vers une agriculture moins consommatrice d'intrants (et donc de protoxyde d'azotes) et moins émettrice de carbone. Le CESER souhaiterait y voir intégrer des démarches en faveur des économies et de gestion de l'eau.
- Action 4 : Le CESER apporte son soutien à la volonté de la Région de développer les filières de production de protéines végétales. En complément des protéines animales, ces protéines végétales permettront aux populations de compléter leurs apports alimentaires pour une meilleure santé.
- Action 5 : En parallèle de l'Action 4, la sauvegarde des filières d'élevage présentes sur les territoires de la région est une nécessité pour les populations. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en remodelant les filières de production et de commercialisation dans leur intégralité pour les rendre plus compétitives. En lien avec les Actions 12 à 14, le maintien au plus près des zones d'élevages d'abattoirs et d'unités de transformations est une condition au succès de cette politique.
- Action 6 : La thématique de l'eau est abordée uniquement sous l'angle de la biodiversité. Il conviendrait d'en faire une thématique transversale de la présente stratégie à la vue de la persistance des épisodes de sécheresse sur une part majeure du Centre-Val de Loire. Le CESER a produit treize préconisations dans une autosaisine en octobre 2023³ pour améliorer ce cycle autour de trois thématiques. Ces recommandations ont pu être portées à connaissance des parties prenantes lors des *Assises régionales de l'eau* du 7 novembre 2023 :
 - *Une urgence à comprendre et à partager* les enjeux de l'eau en menant notamment un meilleur dialogue entre les différentes parties prenantes représentant les quatre types d'usages de cette ressource (citoyens, biodiversité, agriculture industrie) ;
 - *Ralentir le cycle de l'eau et développer les « territoires éponges »* ;
 - *Une utilisation efficiente et sobre de l'eau.*
- Action 7 : Les transitions agricoles nécessitent un développement de la recherche et de l'innovation sur notre territoire. Des instituts de recherches d'envergure européenne apportent leurs expertises sur le sujet tels que l'INRAE, le CNRS et le BRGM. Afin de mieux diffuser les connaissances, en lien avec l'Ambition 2, le CESER encourage le développement des écoles d'ingénieurs agronomes en région qui constituent des outils pour former les exploitants de demain. En parallèle, le développement et la promotion des formations en lycées agricoles doit être poursuivie et accentuée. Les Appels à Projet de Recherche d'Intérêt Régional sont des instruments qui fonctionnent bien et demandent à disposer d'une meilleure communication au sein des lieux d'échanges professionnels. Les thématiques devront concerner toutes nouvelles pratiques plus respectueuses des priorités de la Région, notamment via des outils d'agriculture 4.0 (robots, drones, géosituation, intelligence artificielle). La Chambre d'Agriculture et les organisations professionnelles sont les acteurs relais à mobiliser pour amplifier les communications.

³ CESER Centre-Val de Loire, 11/2023, *Préserver l'eau, une ressource épuisable*

AMBITION 2 : STABILISER LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES EN TRAVAILLANT SUR LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS, L'EMPLOI AGRICOLE ET L'ATTRACTIVITE DES METIERS

Cette ambition aurait pu bénéficier de données de constats dans la première partie du présent rapport, au même titre que les deux autres ambitions qui sont elles bien documentées.

L'attractivité des métiers dans les secteurs agricoles constitue l'objectif majeur des dix prochaines années, 59 % des chefs d'exploitations étant âgés de plus de 50 ans en région. Le plein succès des Ambitions 1 et 3 de la présente stratégie est nécessairement conditionné par la réussite en amont de cette Ambition 2 du fait de la motivation et de la capacité plus importantes des jeunes générations à mettre en œuvre de nouveaux modèles économiques de leurs exploitations. La dynamique actuelle de baisse du nombre d'exploitations en cours (-2,9 % par an sur les cinq dernières années) compensée par une augmentation de la SAU par exploitation (+3 % par an) ne saurait être une réponse durable. En effet, celle-ci serait non adaptée à toutes les filières de commercialisation, notamment pour les circuits courts, et/ou toutes les productions et/ou tous les territoires.

Cette Ambition 2 est alimentée par quatre actions spécifiques :

- **Action 8** : Le renouvellement des générations dans les métiers de l'agriculture est l'enjeu prioritaire de cette stratégie. Les aides directes et indirectes envisagées sont de nature à favoriser les projets si celles-ci sont accessibles à tous les porteurs de projets, quel que soit leur âge ou leur vécu dans le domaine. Les nouvelles formes de création d'exploitations agricoles, notamment coopératives, peuvent être une réponse à des faiblesses d'attractivité des métiers tels que l'amplitude horaires ou la possibilité réduite de congés. Ce renouvellement des générations sera atteint grâce à une amélioration sensible de la qualité de vie au travail des agricultrices et agriculteurs.
- **Action 9-10** : Dans son autosaisine sur l'agrotransformation⁴, le CESER avait émis

une préconisation visant à améliorer l'attractivité dans les métiers du secteur, comprenant l'agriculture. Afin de favoriser l'atteinte de cet objectif, le CESER recommande de s'appuyer sur trois niveaux de formation :

- Mener une pédagogie dans les collèges et lycées auprès des jeunes publics sur la capacité de toutes et tous à prétendre à tous les métiers de l'agrotransformation ;
- Accompagner des demandes de reconversions professionnelles via le dispositif *Transco* issu du Plan de Relance national ;
- Soutenir la montée en compétence avec la formation d'ingénieurs agronomes en pérennisant, accompagnant et développant les structures déjà présentes en région (INRAE, Polytech, Agro Paris Tech).

- **Action 11** : L'accès au foncier est un frein fort à lever pour de nombreux porteurs de projet en agriculture. Afin de préserver le foncier à vocation agricole, le CESER a réalisé en juin 2022 une autosaisine sur la déprise agricole⁵. Les préconisations du rapport recommandaient de :

- Fédérer les acteurs en responsabilité en structurant les animations territoriales agricoles et en élaborant une feuille de route collective contre la déprise.
- Renforcer les moyens de l'action foncière aux différentes échelles avec notamment un outil foncier régional opérationnel, un observatoire de la déprise, en facilitant l'installation-transmission en repérant et en proposant des portages de terres agricoles.
- Prendre en compte les impacts sur l'environnement et la biodiversité.

⁴ Préconisation 3 dans *CESER Centre-Val de Loire, 07/2023, Agrotransformation en Centre-Val de Loire – Opportunités de valorisation des productions agricoles régionales et des produits alimentaires*

⁵ *CESER Centre-Val de Loire, 06/2022, La déprise agricole – Etat des lieux, enjeux, recommandations*

AMBITION 3 : PRODUIRE, TRANSFORMER, CONSOMMER : CONFORTER LA CHAÎNE DE LA FERME A LA FOURCHETTE

Le CESER se félicite de cette troisième ambition de développer la transformation des produits agricoles et de faire de ces productions locales un fer de lance de l'art de vivre régional. En effet, le CESER a produit sur sa dernière mandature deux autosaisines sur l'agrotransformation des productions agricoles⁶ et sur le développement du tourisme en région notamment via des espaces d'échanges plus fréquents et plus accessibles pour les consommateurs et les agriculteurs⁷. Comme le stipule le rapport du Conseil régional, cette ambition de croissance verticale métamorphose les exploitants agricoles en fabricants et commercialisateurs de produits transformés.

Cette Ambition 3 est alimentée par huit actions spécifiques dont un certain nombre montrent une pérennisation de politiques préexistantes :

- Action 12-13-14 : La clusterisation d'amont en aval des filières agricoles présentes en région⁸ permettrait d'accroître plus encore la valorisation des produits agricoles. En ce sens, la création d'une structure intéressante à part égale les acteurs publics et privés locaux en fédérant les initiatives à vocation régionale (AREA⁹, FOOD Val de Loire, Chambre d'Agriculture, ...) et les initiatives locales existantes ou à créer au niveau départemental (ex : GEORGIA dans le Cher) serait opportune. Ce cluster pourrait porter trois priorités : combler les « trous de transformation » dans les différentes filières d'agrotransformation ; Favoriser les structures petites à moyennes de transformations finales ; Créer un fond régional souverain via l'épargne local. L'Action 13 se fixant pour objectif d'« attirer de nouveaux transformateurs (...) » devrait privilégier l'émergence de nouveaux projets issus d'acteurs endogènes, TPE-PME et ETI¹⁰, attachés à la région et à son développement.
- Action 15 : L'utilisation de terres agricoles à des usages non alimentaires doit être accompagnée d'une veille sur la durabilité et

la non-concurrence avec des productions à vocation alimentaires.

- Action 18-19 : Ces deux actions affichent un parallélisme entre agriculture bio et locale et une consommation de qualité alors qu'il faudrait plus sûrement une alimentation bio et/ou local de qualité. Concernant spécifiquement la restauration collective des lycées en lien avec la compétence du Conseil régional en la matière, les productions agricoles étant en contrecycles des rythmes scolaires, la création de conserveries locales sera une nécessité. Il conviendra d'accompagner des acteurs locaux (producteurs, citoyens, collectivités, associations).
- Action 20 : La labélisation de qualité et d'origine constitue une aide au consommateur pour le guider vers ses choix d'alimentation. Le CESER soutient avec force la marque @ du Centre qui permet la mise en valeur et la commercialisation de productions alimentaires régionales. Néanmoins, le Conseil régional pourrait accompagner les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires sur d'autres labels de qualité (ex : *Bleu Blanc Cœur*, *C'est qui le Patron ?*, *PME+*) complémentaires pour accroître plus encore la valorisation de ces productions¹¹.
- Actions 21-22-23 : Les trois dernières actions de cette stratégie veulent rapprocher les consommateurs des agriculteurs-producteurs agri-agroalimentaires par des événements grands publics d'un côté (Salon International de l'Agriculture de Paris), et plus de proximité de l'autre (Openagrifood, PAT¹², ouvertures de fermes, ...). Le CESER appuie la Région dans cette politique visant à ouvrir un dialogue entre les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire afin d'aboutir à une compréhension mutuelle des enjeux de chacun.

⁶ CESER Centre-Val de Loire, 07/2021, op. cit.

⁷ CESER Centre-Val de Loire, 02/2023, *L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional*

⁸ Préconisation 1 de l'autosaisine du CESER Centre-Val de Loire, 07/2023, op. cit.

⁹ Association Régionale des Entreprises Alimentaires

¹⁰ Entreprises de Tailles Intermédiaires

¹¹ Préconisations 2 et 2bis de l'autosaisine du CESER Centre-Val de Loire, 07/2023, op. cit.

¹² Plans Alimentaires Territoriaux

A noter et de manière complémentaire à la présente stratégie que le SRDEII a mis en place un programme d'aide aux visites

d'entreprises en région profitable aux industries agroalimentaires.

CONCLUSION

Le CESER souhaite apporter son soutien à ce rapport du Conseil régional Centre-Val de Loire visant à rendre plus performante l'agriculture de ses territoires. Les transitions à mener, l'attractivité des filières à renforcer, et l'accroissement de la valeur à opérer sont des objectifs que le CESER partage. Cependant, la priorité des trois ambitions visées est celle du renouvellement des générations ; elle constitue un prérequis au succès des deux autres ambitions. Ainsi, les moyens dédiés seront à flécher d'abord sur les actions en lien avec la sensibilisation et la formation aux métiers agricoles, autant exploitants qu'ouvriers, et les aides financières et organisationnelles à l'installation.

Le CESER regrette que la thématique de l'eau ne soit pas plus développée sur ce document stratégique. Le monde agricole est un consommateur majeur de cette ressource épuisable et doit être plus accompagné dans la gestion de celle-ci. La thématique de l'eau y est abordée uniquement sous l'angle de la biodiversité. Il conviendrait d'en faire une thématique transversale au même titre que les justes ambitions mises en avant sur la réduction des impacts climatiques, l'attractivité des métiers, la compétitivité des filières et le développement des circuits courts et/ou de proximité.

Dans le cadre du suivi-évaluation de la stratégie évoquée en fin de document, le CESER souhaiterait bénéficier des résultats lorsque celle-ci sera mise en œuvre. Une évaluation à mi-parcours serait la bienvenue dans le but de perfectionner les outils mis à disposition.

Par cette stratégie *Ambitions Agriculture 2030*, la Région doit viser une excellence agricole et alimentaire pour sa population en premier lieu, puis pour les marchés des acteurs du secteur. La réussite de cette politique participera à une agriculture vive et active et sera le meilleur atout pour une revitalisation de nos ruralités. Le CESER a travaillé sur l'avenir de ces territoires ruraux dans l'autosaisine de sa Section Prospective « Les espaces ruraux à la croisée des chemins. Quels avenir pour les campagnes du Centre-Val de Loire à l'horizon 2050¹³ ».

¹³ CESER Centre-Val de Loire, 10/2023, *Les espaces ruraux à la croisée des chemins. Quels avenir pour les campagnes du Centre-Val de Loire à l'horizon 2050 ?*

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : Stratégie agricole régionale

Intervention de Monsieur : Frédéric Breton, conseiller

Au nom du groupe : Groupe des Associations, des Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement

Monsieur le Président du CESER, Madame la Vice-présidente du Conseil régional, Mesdames et Messieurs les Vice-président(e)s, chers et chères collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le Groupe tient à souligner la pertinence d'un avis très détaillé qui aborde des aspects de fond et apporte des compléments constructifs à la stratégie agricole de la Région Centre-Val de Loire.

L'avis rappelle que « soutenir et favoriser la biodiversité » représente un enjeu de transition prioritaire pour l'agriculture. Par son impact réel et à grande échelle sur la perte de biodiversité, le monde agricole a un rôle majeur à jouer pour contribuer à enrayer l'érosion du vivant dans nos territoires. En ce sens, le Groupe tient à appuyer l'avis sur le changement d'approche, pas parfaitement intégré par la stratégie agricole régionale, que constituent les paiements pour services environnementaux au bénéfice d'exploitants qui s'engagent dans des démarches de type « agro-environnementales ». Jusqu'à présent, ces démarches bénéficient de compensations financières basées sur des pertes induites par l'application de cahiers des charges environnementaux. Si ces compensations sont nécessaires sur le plan financier, elles confortent toutefois une vision négative de l'approche environnementale en agriculture. En rémunérant ce qui est considéré non plus comme un risque mais comme un service rendu à la société par l'agriculteur qui prend en compte les enjeux environnementaux dans son exploitation, le paiement pour service environnemental modifie la perspective et fait de l'agriculteur un acteur et non plus une victime d'une impérative et urgente transition écologique.

Le Groupe votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : Avis Agriculture

Intervention de Monsieur Jean-Claude MOREAU - Confédération Paysanne

Au nom du groupe : Agriculture

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Nous suivrons l'avis du rapporteur.

En effet nous pouvons noter à propos des ambitions du Conseil Régional Centre Val de Loire un véritable effort de modélisation des objectifs et d'élargissement du champ des impacts de l'agriculture. Les priorités mettant en jeu des collectifs et des dynamiques de groupe valorisent les coopérations sur le terrain. Les transitions ne sont pas que le bénéfice d'efforts individuels : elles sont la réalisation d'expériences d'échanges de savoir où personne ne doit être complexé d'apprendre. Osons même penser que ces transitions devraient être une mise en œuvre humaniste d'efforts dans lesquels chacune et chacun a droit à vivre une dignité d'exercice du métier. Et non pas d'expulsion du métier au nom de la concentration foncière.

Pourtant il faut aborder la performance économique. Elle doit être comprise comme un résultat. Elle se heurte cependant à des réalités de pouvoirs externes. Si, aujourd'hui, la nation et l'UE négocient un échange dans lequel les accords permettent la vente d'avions contre des importations de viande il faut que chaque citoyen sache que c'est donc au détriment de l'occupation du sol par des prairies. Pouvons-nous être cohérents pour le prix des denrées alimentaires ? En Suisse, importer pour sa consommation personnelle de la viande provenant du supermarché français frontalier est une fraude exposant à de graves amendes : en effet le prix de la viande produite et vendue en Suisse est deux fois le prix de celle produite en France. Avoir une politique intérieure cohérente des prix alimentaires aurait comme corollaire d'imaginer une forme de sécurité sociale de l'alimentation. Et pourquoi pas ?

La production biologique est actuellement prise en étau. Or il ne faut pas inverser les valeurs : le bio n'est pas en crise d'existence. C'est le non bio, à travers ses premiers prix, qui exerce des parts de marché supplémentaires au détriment de la bio. Dans le contexte d'inflation et d'exacerbation des différences de niveau de vie, ce serait une erreur de se couper des savoir faire que la production bio a pu mettre en place. Ces savoir-faire agronomiques s'échangent relativement couramment dans les groupes agricoles de transitions, groupes admettant des « bio » et des « non bio ». Et le soutien à ce signe de qualité a toute sa place dans une politique agricole régionale.

On sait qu'il n'a pas été possible de créer un « Cap filière polyculture-élevage ». N'abandonnons pas, toutefois, l'idée. Le Conseil Régional envisage la création d'un « Lab' Polyculture-élevage ». Je vous invite à nous y investir. L'enjeu à gagner le pari de la survie de la polyculture-élevage sera un pari gagnant pour l'environnement, les paysages, l'agriculture et notre culture régionales.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : STRATEGIE AGRICOLE

Intervention de Monsieur : Bernard VINSOT

Au nom du groupe : CGT

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur le Président du CESER,

Monsieur le Rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

La CGT est heureuse de constater que le rapport ambitions agricole 2030 donne un changement d'orientation et une remise en cause d'un système d'agriculture productiviste et dominé par la logique du profit.

Elle souligne que cela doit aussi prendre corps à l'échelle européenne, voire internationale faute de quoi, l'argent public injecté par les Collectivités pour transformer l'agriculture se heurtera aux puissances financières qui opèrent dans le monde agricole prétextant qu'il faut nourrir la planète et donc produire à grande échelle de façon industrielle, peu respectueuses de l'environnement, de la qualité de notre alimentation et encore moins des êtres vivants !

La CGT dénonçait déjà lors de la séance plénière du 19 avril 2021 sur la stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030 ; la destruction des écosystèmes et la perte de biodiversité qui font porter un risque considérable sur la sécurité alimentaire.

Effectivement l'eau est indispensable à la vie et l'eau est une ressource dont l'homme ne peut se passer.

Or le dérèglement climatique accentue les difficultés d'accès à l'eau.

Que ce soit à cause des inondations plus destructives que jamais ou au contraire en raison des sécheresses de plus en plus sévères, la ressource-eau est en passe de devenir la préoccupation majeure d'une région comme la nôtre.

La CGT avait lors de l'auto-saisine proposé une réflexion sur la localisation des terres qui pourraient être utiles à la production agricole, sur la capacité des sols pour leur utilisation plus pertinente afin de déterminer celles qui sont productives et qui pourraient servir à la polyculture, à l'élevage, au maraîchage pour permettre de répondre aux besoins des populations et non servir la spéculation foncière.

Sur l'agro transformation nous avons soutenu le rapport d'auto-saisine en proposant de favoriser les circuits courts, la vente directe, la transformation sur place et en plafonnant les marges de la grande distribution pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs et interdire les ventes à perte pour les agriculteurs. La CGT souligne l'engagement de la Région aux côtés des Collectivités pour sauvegarder l'abattoir de Bourgueil et l'invite à investir dans toutes les structures qui nécessitent que les Pouvoirs Publics puissent peser dans les décisions stratégiques.

Sur les recrutements la CGT le dit et le redit la problématique est bien souvent d'avoir des salarié-es opérationnels très rapidement avec une polyvalence favorable à certaines filières et en continuant de dégrader les conditions de travail par la flexibilité, la non-reconnaissance de la pénibilité, les formations tronquées axées

sur l'aspect utilisatrice productive et non sur l'aspect connaissance du métier avec des objectifs d'évolution professionnelle et à maintenir des salaires peu rémunérés.

Pour la CGT effectivement la région se doit de viser l'excellence agricole et alimentaire pour sa population. Pour permettre à tous et toutes l'accès de cette excellence, cela passe par un salaire qui permet à chacun-e de vivre autrement, qu'il-elle ait la faculté de pouvoir acheter et consommer les nouveaux produits respectueux de l'environnement.

La CGT soutiendra cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : Stratégie agricole

Intervention de Monsieur Jean-Paul CARRIERE

Au nom du groupe des associations, des Institutions ESS et Environnement

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

J'interviens au nom du groupe AIESSSE, mais aussi en tant que rapporteur de la Section Prospective, dont le rapport « *les espaces ruraux à la croisée des chemins. Quels avènements pour les campagnes du Centre-Val de Loire, à l'horizon 2050 ?* » a été adopté à l'unanimité lors de la dernière session plénière de notre assemblée.

Dans le chapitre 4 de ce rapport, nous avons souligné que si l'agriculture, secteur en très forte mutation, est confrontée à des transformations majeures et à des défis de plus en plus importants, son poids en termes de population active et de valeur ajoutée diminuant, elle reste cependant un marqueur très fort de la ruralité.

A ce titre, le rapport *Ambition Agriculture 2030* nous paraît globalement apporter des réponses pertinentes aux nouveaux enjeux liés à des changements globaux auxquels le secteur est soumis, en particulier démographiques et environnementaux. C'est pourquoi notre groupe rejoint le soutien à cette stratégie exprimé dans l'avis. Nous souscrivons pleinement à l'affirmation selon laquelle le renouvellement des générations sera l'une des clefs de la revitalisation du secteur.

Nous constatons aussi que nombreuses sont les actions parmi les 23 de la stratégie qui sont en pleine cohérence avec les 90 préconisations formulées dans les fiches-action de la Section prospective, en dépit de quelques nuances qui n'invalident pas pour autant notre appréciation positive.

Toutefois, il nous faut rappeler que la recommandation centrale de la section prospective concerne la coconstruction avec toutes les parties prenantes d'un **agenda rural régional**, à l'initiative de la Région dans le cadre de sa compétence d'Aménagement du territoire. Nous considérons que la stratégie agricole qui nous est proposée devrait s'inscrire dans la perspective d'un soutien à l'agriculture, pensé lui-même comme composante d'une stratégie de réinvention de la ruralité à long terme. Elle pourrait alors prendre toute sa place dans un tel agenda.

Mais nous pensons aussi que la question du devenir de l'agriculture ne se pose pas simplement en termes purement sectoriels. N'oublions pas que les actifs agricoles sont aussi des habitants et des citoyens eux-mêmes sujets à des problématiques multiples, à l'instar des autres habitants des campagnes, qu'il s'agisse de questions de mobilité, d'accès aux services publics, d'offre de soins, d'équipements socio-culturels, mais aussi de préservation du patrimoine naturel et bâti, etc. C'est pourquoi nous pensons qu'il faudrait, toujours dans la perspective de l'agenda rural régional, inclure parmi les ambitions stratégiques celle du « mieux vivre dans les campagnes », ambition elle-même pouvant être déclinée en actions concrètes, de façon à permettre aux actifs de l'agriculture - et à leurs familles- d'améliorer leurs conditions de vie au sein de leur territoire. Cela nous paraît être une condition nécessaire pour éviter à terme une désaffection vis-à-vis de leur activité que l'on entend parfois s'exprimer chez certains agriculteurs.

Nous voterons l'avis

Nous approuvons le rapport

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : STRATEGIE AGRICOLE

Intervention de Monsieur Baptiste MENON

Au nom du groupe : GEI et agricole

Monsieur le président, madame la vice-présidente, monsieur le rapporteur, chers collègues.
J'interviens au nom du groupe GEI et agricole.

Dans mes responsabilités au sein des jeunes agriculteurs de notre région, je travaille sur l'avenir de notre agriculture au niveau national, ce qui fait que je suis légèrement au fait de l'actualité et de la vision d'avenir de ce qu'on ambitionne pour l'agriculture française dans les années à venir.

Ambition bio : Nous sommes clairement pour un développement du bio quand il y a un marché, mais pourquoi envisager atteindre 15% de la surface convertie quand déjà avec 5%, les ventes ne sont pas à la hauteur...

Envoyer des jeunes au bûcher est-il une stratégie nationale et régionale ?

Les exemples se multiplient dans plusieurs secteurs et cela devient plus qu'inquiétant.

Exemple flagrant dernièrement lors d'une réunion JA nationale dans les alpes...

Je suis allé à une session à côté de gap... certains agriculteurs en bio sont éleveurs de moutons et parlaient de leurs ventes d'agneaux payés aujourd'hui environ 7€ le kg car il n'y a pas de demande... ils sont clairement dépités et pensent à la déconversion...

L'agneau igp en conventionnel est vendu 9€ sur le même secteur pour information...

Nous sommes dans un marché d'offre et de demande... le même marché qui fait que la population va plus chez ikéa que dans les boutiques de meubles éthique, le même marché qui fait qu'une grande partie de la population commande chez Amazon plutôt que de faire marcher le commerce local.

Sur le papier, plus de Bio est peut-être vertueux. En réalité cela est tout autre.

Je passe sur les jeunes qui n'avaient pas anticiper les temps de travail dans ces métiers de ventes directes... ou on leur demande de produire, de vendre, de communiquer, d'être un bon gestionnaire... et qui se retrouve en burn-out ou plus radicalement en arrêt d'activité quelques années après leurs installations (regardez donc les ventes d'exploitations sur le bon coin).

L'objectif des jeunes agriculteurs a toujours été des fermes viable, vivable et transmissibles, peu importe la production. Une ferme viable est une ferme où on peut avoir une famille et vivre de son métier...

Désolé pour cet aparté sur le BIO, je sais que je vais en froisser certains dans cette assemblée mais je ne veux juste pas être acteur dans cette course au bio coûte que coûte qui fait que des jeunes se retrouvent dans des mauvaises conditions d'installations et sont quelques années après, retrouvés à Pôle emploi.

Heureusement, tout n'est pas noir ! certains secteurs bio se portent bien et j'espère sincèrement que cela va continuer car encore une fois, il faut que l'agriculture réponde à la demande d'achat des clients !

Sur le sujet de l'eau, nous rejoignons totalement le fait que la thématique de l'eau ne doit pas être vue que sous un aspect biodiversité.

En effet, l'eau est une ressource indispensable mais qui peut aussi être source de destruction et de grosse problématiques...

Nous observons dernièrement des pluies incessantes qui inondent, qui empêchent des semis, ou les agriculteurs doivent à la fois s'adapter... et ressemer...

Le dernier rapport sur l'eau a complètement omis de parler des excès d'eau (entre autre) et c'est une vraie problématique pour l'agriculture alors que cela pourrait être une solution d'avenir si des grands ouvrages (comme des barrages ou

grandes réserves d'état étaient envisagés !) Nous devons donc faire en sorte que des solutions soient trouvées pour préserver l'agriculture des tous les territoires de notre belle région !

Juste pour vous donner quelques chiffres, il coule en ce moment dans la Loire 1100m³/seconde à Orléans. Donc en 4 Jours, il coule la consommation d'eau de l'agriculture de notre région entière en 1 année, en 4 jours...

Nous nous félicitons qu'un point d'honneur soit mis sur le renouvellement des générations en agriculture ! C'est clairement notre ADN et nous apprécions les efforts de la région à ce sujet.

Maintenant, pour attirer des jeunes, c'est assez simple... il faut qu'ils puissent gagner leur vie avec ce beau métier et leur donner une vision d'avenir avec des règles bien définies qui ne changent pas tous les ans...

Pour conclure sur cet « ambition agriculture 2030 », et au regard des transitions demandées aux agriculteurs, il est indispensable d'accompagner fortement l'ensemble des métiers de l'agriculture afin que l'agriculture de notre région puisse briller, et que nous puissions être fier en 2030, d'être la région qui installe le plus de jeunes sur des fermes viables vivables et transmissibles en France et que chaque départ en retraite fasse le bonheur d'un jeune agriculteur !



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr